



Réflexions sur

# Défense & sécurité nationale

Quelles réformes pour  
l'ère démocratique?

Par Mohamed Meddeb

Général de Brigade (à la retraite) Armée Nationale

**Leaders**



978 9633 128 033

# CONCLUSION



La Tunisie traverse une phase transitoire exceptionnelle. Elle est en passe de vivre de grandes mutations dans tous les domaines, à l'instar déjà de quelques acquis politiques et certaines libertés qui, nous l'espérons, seront accompagnés par des réalisations dans les domaines économique, social, culturel et autres. Seulement, les mouvements de soulèvement dans les pays dits du printemps arabe sont toujours enlisés dans la violence. Le terrorisme, profitant de l'affaiblissement des structures sécuritaires des Etats concernés, s'y est développé, les groupes terroristes prolifèrent, occupent de larges zones de certains pays et menacent sérieusement non seulement les régimes en place, mais aussi l'intégrité des pays dont certains risquent la dislocation et la disparition en tant que tels. Des nations entières voient leur mode de vie et leur avenir hypothéqués.

Dans ce contexte, pour assurer sa sécurité, le peuple tunisien doit se doter d'un système de défense adapté aux nouvelles exigences de sécurité, un système crédible et effectivement efficace, d'où un grand besoin de réformer non seulement l'appareil militaire lui-même, mais aussi

revoir les fondamentaux et les concepts de base, la politique de défense qui reste l'une des composantes essentielles de la sécurité nationale. Cela suppose :

- L'adoption d'une politique de «Défense Globale Citoyenne» basée essentiellement sur la détermination du peuple tunisien à se défendre, détermination concrétisée dans les faits par l'engagement volontaire et actif de chacun des citoyens, et ce, dans le cadre d'un «service citoyen obligatoire», universel et égalitaire ;
- Ensuite, partant de ce socle commun, procéder aux réformes nécessaires pour doter le pays d'un outil militaire, «une Armée Citoyenne» composée de citoyens en uniforme et dotée des structures et moyens nécessaires pour faire face efficacement aux menaces. Certaines de ces réformes relevant des choix politiques au niveau national ont été abordées dans ce document, d'autres plus techniques et à caractère confidentiel sont du ressort des commandements militaires qui, sans aucun doute, s'en chargeront.

Enfin, parce que la question «Défense et Sécurité Nationale» est une problématique nationale sérieuse et parce que le succès du projet dépend largement de l'adhésion volontaire du citoyen qui doit en fin de compte consentir des sacrifices pour assurer sa sécurité, et parce que le peuple tunisien est responsable, il y a lieu d'en débattre dans le cadre d'une large consultation nationale. Ce débat permettra d'atteindre simultanément plusieurs objectifs, tous importants:

- La sensibilisation générale des citoyens à la question de Défense et Sécurité Nationale et aux exigences sécuritaires;
- Dégager un consensus national sur la politique de défense à adopter, sur les modalités de sa concrétisation et particulièrement sur les sacrifices à y consentir, collectivement et au niveau individuel du citoyen ;

- Engager, sans délai et surtout sans hésitation, les réformes qui seront retenues, dans l'espoir, dans une première étape, de venir à bout des groupes terroristes agissant sur le territoire national et démanteler leurs réseaux. Ce, tout en initiant la constitution d'une Armée Citoyenne à même de défendre le pays et protéger ses acquis et faire face aux menaces qui le guettent et, dans les limites de ses capacités, contribuer à l'effort national de développement du pays.
- Enfin, ce débat pourra être à l'origine d'un sursaut national qui débouchera, pourquoi pas, sur une base solide d'union nationale autour de cette armée citoyenne.

Un peuple sans volonté ferme et réelle de se défendre et d'y consentir les sacrifices conséquents n'a ni avenir ni place dans l'arène des nations respectables. Seule la puissance, au sens large du terme, économique, scientifique, culturelle... mais aussi militaire, attire et impose le respect. La faiblesse, quant à elle, attire la convoitise des puissants, indifféremment des ennemis et amis ; et au mieux la pitié des prétendus amis.

Serions-nous dignes de respect ?

Que Dieu garde la Tunisie



# Mohamed Meddeb

Général de Brigade (à la retraite) Armée Nationale



- Né à Dar Châabane (Nabeul) le 7 mai 1952
- A sa sortie de l'Académie militaire de Fondouk Jedid, il suit un stage de spécialisation «Transmissions» en France ; puis parallèlement à sa progression professionnelle, il effectue le Cours de Commandement et d'Etat-major en Tunisie puis aux USA et fréquente l'Ecole de guerre en Italie, puis auditeur à l'Institut de défense nationale (16e promotion).
- Promu en 2006 au grade de Général de Brigade,
- A assumé différentes responsabilités, dont notamment commandant de régiment, chef de bureau à l'Etat-major de l'Armée de terre, attaché au Cabinet de M. le ministre de la Défense nationale, Directeur Général de la Sécurité militaire de 2002 à 2009 avant d'être désigné, sur sa demande, Attaché Militaire à Paris jusqu'à la fin de 2011. Suite à quoi, il fut mis à la retraite à l'âge de 60 ans, après plus de 41 ans de service au sein des Forces armées tunisiennes.
- Rappelé en septembre 2012 pour assumer les fonctions de directeur général de la Douane, mission qu'il assume jusqu'à sa démission en août 2013 pour son opposition à la légalisation du droit syndical aux agents de la Douane, droit qu'il continue à considérer absolument incompatible avec les exigences et spécificités du statut des corps armés dont la Douane.

Il y a lieu de signaler qu'étant convaincu du droit des douaniers de s'exprimer sur leurs conditions socioprofessionnelles et de présenter des propositions, il avait proposé, avant de démissionner, un projet de loi prévoyant des conseils élus au niveau local, régional et national, représentant les trois catégories du personnel douanier. Ce projet avait eu à l'époque l'aval des autorités de tutelle, Ministère des Finances et Gouvernement, et le cautionnement de nombreux honorables constituants. Seulement, il n'a pu être soumis au vote de l'Assemblée Générale de l'ANC pour des raisons procédurales, lui avait-on expliqué (!) . . .